



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **9 juillet 2018**

Délibération n° 2018-2881

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Requalification de la rue Bela Bartok - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Hémon

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Lundi 11 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 11 juillet 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Basdereff, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Roustan, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, M. Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à M. Vial), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Balas (pouvoir à Mme Nachury), M. Barret (pouvoir à M. Cohen), Mmes Beautemps (pouvoir à Mme Basdereff), Berra (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à Mme David), Burillon (pouvoir à Mme Millet), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Compan (pouvoir à M. Fromain), Curtelin (pouvoir à M. Germain), Devinaz (pouvoir à M. Bret), Fenech (pouvoir à M. Huguet), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Mmes Ghemri, Guillemot (pouvoir à M. Longueval), Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Sannino (pouvoir à M. Bernard), Sturla (pouvoir à M. Coulon), Uhlich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Calvel, Aggoun.

Conseil du 9 juillet 2018**Délibération n° 2018-2881**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Vénissieux

objet : **Requalification de la rue Bela Bartok - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de requalification de la rue Bela Bartok est inscrit à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par délibération du Conseil de la Métropole n° 2015-0475 du 6 juillet 2015.

I - Contexte

La rue Bela Bartok se situe aux abords de nouvelles constructions réalisées dans le cadre du projet Monery par la société anonyme de construction de la Ville de Vénissieux (SACOVIV). Le trottoir sud le long des nouvelles constructions est actuellement inexistant, le stationnement de surface est anarchique dans le quartier, la voie est vieillissante et n'a pas pu être entretenue en raison des différents engins de construction qui l'ont empruntée ces dernières années.

Une individualisation d'autorisation de programme est nécessaire afin de prendre en charge les travaux d'aménagement.

II - Projet

Le projet prévoit la construction d'un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite au droit des nouvelles constructions, l'intégration d'un site propre cyclable bidirectionnel, la création de places de stationnement, la réfection de la chaussée, la création d'un plateau traversant assurant des vitesses de déplacement dans le quartier mieux régulées.

Le redressement de la voie permet la réalisation d'un espace vert conséquent, créé et géré par la Commune et la plantation de 27 arbres d'alignement afin d'améliorer le cadre de vie général de la zone d'habitation.

Les eaux de ruissellement sont gérées par infiltration à l'aide de noue au nord de la voie.

III - Coût

La présente demande d'individualisation d'autorisation de programme s'élève à 1 525 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal et 75 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les dépenses à la charge du budget principal se décomposent de la manière suivante :

- plantations : 86 000 €,
- coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé (CSPS) : 6 000 €,
- détection de réseau : 15 000 €,
- mobilier urbain : 43 000 €,
- travaux de voirie : 1 375 000 €.

IV - Planning

Les travaux seront réalisés au cours du 4^{ème} trimestre 2018 et le 1^{er} semestre 2019 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la requalification de la rue Bela Bartok à Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme n° P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant total de :

- 1 525 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 1 525 000 € en 2019, sur l'opération n° 0P09O5561 ;

- 75 000 € HT en dépenses à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 25 000 € en dépenses en 2018,

. 50 000 € en dépenses en 2019 ;

sur l'opération n° 2P09O5561.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 550 000 € TTC pour le budget principal en dépenses (dont 25 000 € déjà individualisés via l'autorisation de programme études) et 75 000 € HT pour le budget annexe de l'assainissement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 juillet 2018.

.